



**APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT  
(SERVICES DE CONSEIL : RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL)**

**Recrutement d'un consultant individuel chargé de la réalisation d'un documentaire vidéo électronique de quinze (15) minutes sur l'assistance de la CEDEAO aux victimes des inondations, ainsi que l'aide alimentaire et nutritionnelle apportée par l'institution aux enfants souffrant de malnutrition dans les États membres les plus touchés par l'insécurité alimentaire.**

**Référence N°2-ECW/DHSA/CI-DV-PFA/11-10-2023/dy**

1. La Commission de la CEDEAO envisage d'affecter une partie de son budget au financement du recrutement d'un consultant individuel chargé de la réalisation d'un documentaire vidéo électronique de quinze (15) minutes sur l'assistance de la CEDEAO aux victimes des inondations, ainsi que l'aide alimentaire et nutritionnelle apportée par l'institution aux enfants souffrant de malnutrition dans les États membres les plus touchés par l'insécurité alimentaire.

2. L'objectif général des deux interventions est d'aider à soulager les souffrances des victimes d'urgences humanitaires dans les États membres, conformément au mandat humanitaire de la Commission.

3. Les services attendus du Consultant (« les Services ») comprendront les éléments énumérés au paragraphe quatre (4) ci-dessous et la durée de la présente mission devrait être de quatre (4) mois à compter de la date de signature du contrat :

- Réaliser un documentaire de quinze (15) minutes relatant l'assistance humanitaire de la CEDEAO couvrant les activités entreprises et les résultats obtenus, du point de vue de la Commission de la CEDEAO, de l'équipe nationale du projet et des principaux bénéficiaires.

4. Devoirs et responsabilités du Consultant : les tâches spécifiques assignées au Consultant comprennent les suivantes :

**a. INTERVIEWS**

- **Au niveau régional**
  - Interviewer le Président de la Commission, la Commissaire au développement humain et aux affaires sociales de la CEDEAO et le personnel de la direction des affaires humanitaires et sociales, afin de recueillir des informations sur la justification et la vision de la CEDEAO concernant le plan d'intervention humanitaire de la CEDEAO pour l'année 2023, ainsi que sur l'importance et l'impact du projet.
  - Interviewer les Représentants résidents respectifs sur leur rôle et l'importance des résultats obtenus.
- **Au niveau national**
  - Interviewer les principaux ministres ou les points focaux désignés au niveau des États membres sélectionnés, afin de solliciter leur point de vue sur la pertinence de l'assistance.
  - Interviewer l'équipe et les partenaires de mise en œuvre pour solliciter leurs avis sur les aspects suivants : (1) les objectifs de l'assistance ; (2) les composantes ; (3) le processus de mise en œuvre ; (4) les principales leçons tirées ; et (5) les principaux résultats.
- **Au niveau de la communauté**
  - Interviewer les bénéficiaires de l'assistance humanitaire de la CEDEAO sur les avantages de l'aide.

**b. TOURNAGE SUR LES SITES DES PROJETS**

- Effectuer un tournage (prendre des photos et des clips vidéo) des sites des projets ci-après, sur la base de l'échantillon fourni par les États membres choisis : 7 au Cabo Verde, en Gambie, au Nigéria, au Togo et au Burkina Faso. Documenter l'assistance axée, entre autres, sur les besoins suivants : l'abri, les articles ménagers, l'eau, l'hygiène et l'assainissement, la santé et les moyens de subsistance, les besoins de base, la nutrition, le soutien psychosocial (...) ; les activités entreprises et les résultats.

### c. REALISATION D'UN DOCUMENTAIRE DE QUINZE (15) MINUTES

- Réaliser un film documentaire de quinze (15) minutes portant sur la mise en œuvre du plan d'intervention humanitaire de la CEDEAO dans les États membres choisis à savoir : Cabo Verde, Gambie, Nigéria, Togo et Burkina Faso. Documenter l'assistance axée, entre autres, sur les besoins suivants : l'abri, les articles ménagers, l'eau, l'hygiène et l'assainissement, la santé et les moyens de subsistance, les besoins de base, la nutrition, le soutien psychosocial (...); les activités entreprises et les résultats.

5. La Commission de la CEDEAO invite les consultants individuels désignés ci-après « Consultants » et réunissant les conditions requises à soumettre leurs dossiers de candidature, pour la réalisation des services susmentionnés. Les consultants intéressés doivent fournir des informations attestant qu'ils possèdent les qualifications et l'expérience nécessaires pour fournir les services demandés : **CV, copies des diplômes, certificats, pages de couverture et de signature de références similaires**. Les candidats doivent répondre aux critères ci-dessous :

- **Qualifications**
  - Être titulaire d'au moins un diplôme de Master en communication pour le développement, en communication de masse ou dans un domaine connexe.
- **EXPÉRIENCE**
  - Totaliser au moins sept (7) années d'expérience professionnelle en communication dans un domaine valable pour la présente mission avec une vaste expérience dans l'élaboration de supports de communication et de promotion de haute qualité dans l'espace CEDEAO.
  - Justifier d'une expérience probante prenant en compte la réalisation d'au moins deux (2) missions ou la production de supports similaires au compte d'une organisation internationale, d'un projet financé par un donateur ou d'une entité publique/privée.
  - Avoir une expérience de collaboration avérée auprès de multiples partenaires, en matière de production de supports de communication.
- **Connaissances linguistiques**
  - Le Consultant individuel doit savoir lire, parler et écrire couramment l'une des trois langues officielles de la CEDEAO à savoir, le français, l'anglais ou le portugais. La connaissance pratique (orale et écrite) de l'une des deux autres langues serait un atout.

**NB :** La Commission de la CEDEAO voudrait particulièrement attirer l'attention des consultants intéressés sur **l'article 118 du Code des marchés de la CEDEAO portant « Infractions commises par les candidats, les soumissionnaires et les adjudicataires »**, qui fournit des informations sur les pratiques corrompues ou frauduleuses en matière de concurrence ou d'exécution d'un contrat. En outre, les candidats sont invités à prendre connaissance des informations spécifiques sur les conflits d'intérêts liés à la présente mission, conformément à **l'article 119 du Code des marchés révisé de la CEDEAO**.

6. Le recrutement se fera conformément aux critères de sélection de consultant individuel énoncés dans le Code des marchés (articles relatifs aux Consultants). Le candidat ayant obtenu la note la plus élevée sera invité à soumettre une offre technique et financière.

Les consultants intéressés peuvent obtenir de plus amples informations en contactant la division de passation des marchés aux adresses électroniques indiquées ci-dessous, pendant les heures ouvrables, c'est à dire, **du lundi au vendredi de 09h00 à 17h00 (GMT +1)**

**Courriel :** [sbangoura@ecowas.int](mailto:sbangoura@ecowas.int), avec copie à [ikkamara@ecowas.int](mailto:ikkamara@ecowas.int); [yderra@ecowas.int](mailto:yderra@ecowas.int), [alungu@ecowas.int](mailto:alungu@ecowas.int), [mishaku@ecowas.int](mailto:mishaku@ecowas.int).

7. Toute manifestation d'intérêt (**1 original et 3 copies**) doit être soumise sous plis scellés et clairement marquée « **Recrutement d'un Consultant Individuel chargé de la réalisation d'un documentaire vidéo électronique de quinze (15) minutes sur l'assistance de la CEDEAO aux victimes des inondations, ainsi que l'aide alimentaire et nutritionnelle apportée par l'institution aux enfants souffrant de malnutrition dans les États membres les plus touchés par l'insécurité alimentaire** », à l'adresse ci-dessous au plus tard le **mardi 14 novembre 2023 à 11h00, heure du Nigeria (GMT+1)**.

Direction de l'Administration Générale, Division de la passation des marchés, 1<sup>er</sup> étage, Commission de la CEDEAO, 101 Yakubu Gowon Crescent, Asokoro District, P. M. B. 401 Abuja, Nigeria.

Veillez noter que les dossiers électroniques sont également ACCEPTÉS et doivent être envoyés aux courriels indiqués ci-dessus au paragraphe 6.

### **Commissaire aux Services internes**